

AFFAIRE N°22 - Acquisition d'un terrain de 922 m2 situé Boulevard Doret, appartenant aux Consorts MONTUSCLAT, nécessaire à la réalisation du Boulevard de Ceinture Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La mise en service des nouveaux locaux de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, Boulevard Doret, rend particulièrement urgente la création d'une voie de dégagement reliant le Boulevard Doret à la rue du Bois de Nêfles (en direction du nouveau pont sur la ravine du Butor), sur l'emprise du futur Boulevard de Ceinture Sud.

Cette réalisation suppose l'acquisition préalable de plusieurs terrains dont l'un, cadastré section AR n°215, de 922 m2 situé à l'angle du Boulevard Doret et de la ruelle Senneville, a fait l'objet d'une promesse de vente de la part de Madame Veuve MONTUSCLAT Lucien, copropriétaire avec ses enfants, au prix de 420 000 F compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 420 000 F ainsi que des honoraires de notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera prélevée sur le nouvel emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, inscrit au Budget Supplémentaire de 1977 pour l'acquisition des terrains d'assiette du Boulevard de Ceinture Sud.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Vu
pour le Préfet et par délégation
le Directeur des finances et
des collectivités locales
Signé Paul PASTOR
Pour copie conforme
Saint-Denis, le 23/11/73
le Chef de Bureau de Service
J. LACOSTE